



# FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

## LIVRET REFERENTIEL

BREVET FEDERAL 2<sup>ème</sup> DEGRE

FEDERATION FRANÇAISE DE NATATION



# FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

## BREVET FEDERAL 2<sup>ème</sup> DEGRE

### **SOMMAIRE**

<b>CHAPITRE I : L'ARCHITECTURE DU DIPLOME</b>	<b>P. 4</b>
1. Le rôle du brevet fédéral 2 <sup>ème</sup> degré : le référentiel d'activités	p.4
a. Définition et généralités	p.4
b. Le texte de référence	p.4
c. Ce qui est à retenir	p.4
2. La qualification : le référentiel de certification	p.5
a. Définition et généralités	p.5
b. Le texte de référence	p.5
c. Ce qui est à retenir	p.5
<b>CHAPITRE II : ENTREE EN FORMATION DU STAGIAIRE</b>	<b>P.6</b>
1. Le dossier d'inscription	p.6
2. Les pré requis à l'entrée en formation	p.6
a. Définition et généralités	p.6
b. Ce qui est à retenir	p.6
c. La durée de validité du livret de formation du brevet fédéral 2 <sup>ème</sup> degré	p.7
3. Le positionnement	p.7
a. Définition et généralités	p.7
b. Ce qui est à retenir	p.8
<b>CHAPITRE III : LA FORMATION ET LA CERTIFICATION</b>	<b>P.10</b>
1. Les pré requis à la mise en situation pédagogique	p.10
2. Le contenu de la formation	p.10
a. Récapitulatif du volume horaire	P.11
b. Le contenu de la formation	p.12
3. L'alternance	p.24
a. L'organisation de séquences de formation au sein de l'ERFAN et en club	p.24
b. La mise en œuvre de la formation	p.25
4. Le tutorat	p.26



# FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

## BREVET FEDERAL 2<sup>ème</sup> DEGRE

- 5. Les modalités de la certification p.26
  - a. Les différentes épreuves de certification du brevet fédéral 2<sup>ème</sup> degré p.27
- 6. La formation continue du brevet fédéral 2<sup>ème</sup> degré p.28

### **CHAPITRE IV : LES EQUIVALENCES ET LES DISPENSES P.28**

- 1. Définitions et généralités p.28
- 2. Les conditions préalables à une demande d'équivalence ou de dispense p.29
- 3. Les équivalences p.29
- 4. Les dispenses p.30



# FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

## BREVET FEDERAL 2<sup>ème</sup> DEGRE

### CHAPITRE I : L'ARCHITECTURE DU DIPLOME

#### 1 – LE RÔLE DU BREVET FEDERAL 2<sup>ème</sup> degré : LE REFERENTIEL D'ACTIVITES

##### a - Définition et généralités

Le « Brevet fédéral 2<sup>ème</sup> degré » intervient au sein d'un club de la fédération Française de Natation, sur tous les publics et encadre des personnes en vue de l'acquisition du « Pass'sports de l'eau ». Il a pour principales missions :

- de concevoir un projet d'animation dans le cadre des apprentissages pluridisciplinaires,
- de conduire des activités d'initiation, d'apprentissage sportif vers l'acquisition du Pass'sports de l'eau,
- de participer au fonctionnement du club,
- d'assurer la sécurité de la pratique et des pratiquants.

La construction des brevets fédéraux est réalisée dans le concept d'une filière de formation. Ainsi, il apparaît primordial de ne pas dépasser les compétences visées par chaque brevet fédéral. Afin d'amener le stagiaire au niveau d'encadrement qu'il désire, il n'est pas concevable de vouloir empiéter sur un niveau supérieur à celui du brevet fédéral visé.

La notion de filière doit être aussi entendue comme une somme de compétences à acquérir dans le temps, ainsi il est essentiel de ne pas brûler les étapes de formation, de respecter le temps nécessaire à la maturation et à l'expérience. Dans ce sens, il est inconcevable de passer plusieurs niveaux de brevet fédéral dans une même saison sportive.

##### b - Le texte de référence

Le texte de référence est le règlement général du brevet fédéral 2<sup>ème</sup> degré de la Fédération Française de Natation reconnu par le Ministère de tutelle.

##### c - Ce qui est à retenir

Le référentiel d'activités défini dans le règlement général du brevet fédéral 2<sup>ème</sup> degré présente :

- la description de la fonction du breveté fédéral 2<sup>ème</sup> degré et notamment :
  - o son appellation,
  - o le champ et la nature de ses interventions,
  - o son autonomie et sa responsabilité,
- la fiche descriptive d'activités (FDA), qui présente l'ensemble des activités constitutives de la fonction et font partie intégrante des contenus de la formation. Toute activité décrite est exprimée notamment par un verbe d'action. On distingue généralement trois niveaux :
  - o il fait : le diplômé est en pleine autonomie sur cette action,
  - o il peut être amené à faire : la formation intègre cette compétence dans ses contenus, mais il ne s'agit pas du cœur du métier du diplôme,
  - o il participe ou contribue à... : le titulaire du brevet fédéral intervient dans ce domaine, mais il n'est pas en autonomie.



# FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

## BREVET FEDERAL 2<sup>ème</sup> DEGRE

### 2 – LA QUALIFICATION : LE REFERENTIEL DE CERTIFICATION

#### a - Définition et généralités

Le référentiel de certification présente les unités capitalisables (UC) constitutives du brevet fédéral 2<sup>ème</sup> degré (UC1 à UC7). Il fixe pour chaque unité les compétences attendues, exprimées sous forme d'objectifs. Chaque UC est définie par un Objectif Terminal d'intégration (OTI) :

UC 1	EC de participer au fonctionnement du club
UC 2	EC de préparer une séance
UC 3	EC d'encadrer un groupe dans le cadre d'une séance en vue de l'acquisition du Pass'sports de l'eau
UC 4	EC de mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite des activités
UC 5	EC de conduire une action éducative
UC 6	EC de maîtriser les outils ou techniques nécessaires à la conduite des activités
UC 7	EC d'accompagner un groupe de mineurs en déplacement ou en compétition

(EC : être capable de)

#### b - Le texte de référence

Le texte de référence est le règlement général du brevet fédéral 2<sup>ème</sup> de la fédération Française de Natation reconnu par le Ministère de tutelle.

#### c - Ce qui est à retenir

Le référentiel de certification présente la liste des compétences que doivent maîtriser les stagiaires en fin de formation (quelles compétences le stagiaire doit-il posséder en fin de formation pour « faire » ?).

Le référentiel de certification n'est pas un référentiel de formation. Il présente les objectifs à atteindre pour prétendre à l'attribution du brevet fédéral 2<sup>ème</sup> degré.

Il s'appuie sur la description de la fonction et sur la fiche descriptive d'activités. Par conséquent, la formation ne peut pas se limiter à l'acquisition des compétences et connaissances nécessaires à la certification.

La formation doit s'appuyer sur le tableau du contenu de la formation du brevet fédéral 2<sup>ème</sup> degré.



# FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

## BREVET FEDERAL 2<sup>ème</sup> DEGRE

### CHAPITRE II : ENTREE EN FORMATION DU STAGIAIRE

#### 1 – LE DOSSIER D'INSCRIPTION

Le dossier d'inscription du candidat se compose :

- d'une fiche d'inscription faisant apparaître :
  - o les coordonnées du candidat : nom, prénom, club, date de naissance, adresse, téléphone...,
  - o son numéro de licence,
  - o sa pratique personnelle, son niveau sportif, les tests ENF qu'il possède,
  - o son niveau scolaire, ses diplômes,
  - o ses diplômes dans le domaine de la sécurité et de l'animation,
  - o ses diplômes d'officiel FFN ou d'évaluateur ou d'assistant évaluateur de l'ENF,
- d'une lettre du Président de son club et éventuellement du club d'accueil, précisant l'engagement et/ou l'expérience du stagiaire au sein du club, dans le domaine de l'animation et de l'enseignement,
- d'un engagement d'un tuteur du club d'accueil du stagiaire lors de son stage en situation,
- d'une autorisation parentale pour les mineurs accompagnée de la fiche sanitaire,
- d'un certificat médical attestant de la capacité du candidat à suivre la formation, datant de moins de trois mois à l'entrée en formation,
- d'une copie du diplôme brevet fédéral 1<sup>er</sup> degré,
- d'une copie du test du Sauv'nage et du Pass'sports de l'eau,
- d'une copie de l'attestation de formation d'évaluateur ENF 1,
- d'une copie du diplôme de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC 1).

#### 2 – LES PRE-REQUIS A L'ENTREE EN FORMATION

##### a - Définition et généralités

Les pré-requis à l'entrée en formation ont pour but de vérifier les capacités du candidat à suivre le cursus de formation.

##### b - Ce qui est à retenir

L'ERFAN vérifie que le candidat possède les pré-requis d'entrée en formation fixés dans le règlement général du brevet fédéral 2<sup>ème</sup> degré.

Ces pré-requis pour accéder à la formation sont :

- Avoir 16 ans minimum,
- Être licencié à la Fédération Française de Natation,
- Être titulaire du PSC 1 ou son équivalent,
- Être titulaire du diplôme du Sauv'nage,
- Être titulaire du diplôme du Pass'sports de l'eau,
- Satisfaire à un test de sécurité, sur une distance de 50 mètres (voir ci-dessous),
- Être titulaire du BF 1 ou satisfaire aux conditions de substitution (voir ci-dessous).



# FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

## BREVET FEDERAL 2<sup>ème</sup> DEGRE

Le test de sécurité, réalisé sur une distance de 50 mètres (le port des lunettes de natation et du pince-nez n'est pas autorisé : l'utilisation de l'échelle est interdite) consiste en :

- départ libre du bord du bassin,
- un parcours en nage libre,
- une plongée dite « en canard » et recherche d'un mannequin réglementaire immergé à 25 mètres du point de départ à une profondeur minimale de 1,80 mètres,
- une remontée du mannequin jusqu'à la surface,
- un remorquage d'une personne, de sa tranche d'âge au moins, face hors de l'eau en permanence, sur une distance de 25 mètres,
- la sortie de l'eau de la victime.

Ce test de sécurité est un pré-requis à l'entrée en formation. Il peut être organisé le même jour que le positionnement des stagiaires. Toutefois, seuls les stagiaires ayant réussi le test de sécurité et remplissant l'ensemble des exigences préalables à l'entrée en formation peuvent suivre la procédure du positionnement.

### **Conditions de substitution pour la personne non titulaire du BF1 :**

La construction des brevets fédéraux est réalisée dans le concept d'une filière de formation, permettant à la personne d'accumuler les compétences visées à chaque niveau de formation d'un brevet fédéral. Ainsi, pour entrée en formation sur un niveau de brevet fédéral, la personne doit être titulaire du brevet fédéral sous-jacent.

Si la personne n'est pas titulaire du brevet fédéral 1<sup>er</sup> degré il lui faut alors démontrer qu'elle en possède les compétences avant son entrée en formation au brevet fédéral 2<sup>ème</sup> degré.

Il est procédé à la vérification de ces compétences du brevet fédéral 1<sup>er</sup> degré lors de la conduite d'une séance d'une durée de vingt minutes minimum suivie d'un entretien d'une durée de trente minutes.

Cette épreuve de substitution pour la personne non titulaire du BF1 est organisée par l'ERFAN sous la responsabilité du conseiller technique régional coordonnateur.

### **c – La durée de validité du livret de formation du brevet fédéral 2<sup>ème</sup> degré**

L'entrée en formation fait l'objet de la délivrance d'un livret de formation ou d'une attestation d'entrée en formation dont la validité ne peut dépasser deux saisons sportives. A l'issue de ces deux saisons le candidat n'ayant pas validé son brevet fédéral effectue un nouveau positionnement organisé par l'ERFAN.

## **3 – LE POSITIONNEMENT**

### **a - Définition et généralités**

Le positionnement permet d'analyser la situation d'un stagiaire avant son entrée en formation en référence d'une part, aux compétences requises par le référentiel de certification du brevet fédéral 2<sup>ème</sup> degré et d'autre part, à ses acquis.

Lors de l'entrée en formation, il s'agit de valoriser le parcours du stagiaire et les compétences acquises afin de lui permettre de bénéficier d'éventuels allègements de formation, ou si nécessaire de lui proposer une formation complémentaire.



# FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

## BREVET FEDERAL 2<sup>ème</sup> DEGRE

Le positionnement est possible dès lors que la personne est inscrite en formation et justifie des pré-requis à l'entrée. En aucun cas le positionnement doit se substituer aux épreuves de sélection pour l'entrée en formation.

### **Définition de l'allègement de formation :**

Il permet au stagiaire d'être allégé d'une partie de la formation **en centre**.

Le stagiaire doit toutefois passer la certification sur la partie pour laquelle il bénéficie d'un allègement.

La formation au sein du club (stage en situation) ne peut pas faire l'objet d'un allègement.

Les éventuels aménagements de formation sont accordés exclusivement par la procédure du positionnement.

Aucun aménagement ne peut être accordé en cours de formation.

Le positionnement est réalisé à partir d'un entretien se déroulant sous la responsabilité du cadre technique régional coordonnateur. Cette analyse doit permettre de réaliser un inventaire des compétences développées par le stagiaire.

Le positionnement doit permettre de :

- vérifier les aptitudes et les motivations du stagiaire à l'entrée en formation au Brevet Fédéral 2<sup>ème</sup> degré,
- repérer les compétences développées par le stagiaire au regard du diplôme fédéral envisagé,
- vérifier, pour un stagiaire non titulaire du ou des diplômes sous-jacents, l'acquisition de l'ensemble des compétences liées à ce ou ces diplômes,
- proposer au stagiaire **un parcours individualisé** de formation en fonction des allègements accordés et des Unités Capitalisables déjà acquises au titre de la validation des acquis de l'expérience (VAE) ou du fait de la possession de diplômes,
- proposer le cas échéant, les formations jugées indispensables pour la poursuite du projet du (de la) candidat(e),
- d'orienter les candidats vers la valorisation des acquis de l'expérience. (VAE)

Ainsi, le positionnement conduit à la construction d'un **parcours individualisé de formation**. Ce parcours est négocié entre l'ERFAN et le candidat. Celui-ci se voit alors proposer la signature de son contrat de formation.

Cette disposition permettant de définir d'éventuels allègements de formation ne dispense pas cependant de passer la ou les épreuves de certification correspondantes.

Le temps nécessaire à la réalisation du positionnement n'est pas intégré dans le volume horaire de la formation.

### **b - Ce qui est à retenir**

L'entretien est réalisé, pour chaque stagiaire, à partir d'un document faisant apparaître notamment :

- sa pratique personnelle, son niveau sportif, les tests ENF qu'il possède,
- son expérience dans le domaine de la pluridisciplinarité,
- son expérience dans le domaine de l'animation,
- son expérience dans le domaine de l'enseignement,
- son expérience dans le domaine de l'entraînement,
- sa motivation à l'entrée en formation : en une phrase, son projet personnel par rapport à la formation,



# FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

## BREVET FEDERAL 2<sup>ème</sup> DEGRE

- son projet professionnel personnel,
- son engagement dans le milieu associatif,
- le financement de sa formation,
- sa disponibilité,
- etc...

Le positionnement comporte deux grandes parties :

la première permet d'apprécier le niveau et la motivation des candidats, de présenter la formation et ses attendus,

la seconde est organisée sous la responsabilité du conseiller technique régional coordonnateur et correspond à un entretien individuel avec le stagiaire. Cet entretien concerne uniquement les candidats demandant un allègement de formation ou ceux pour lesquels il semble nécessaire de proposer un complément de formation. Lors d'un allègement de formation, cette seconde partie comprend également, pour chaque allègement ne pouvant être justifié par la possession d'un autre diplôme, un test permettant au candidat de démontrer les compétences acquises.

A l'issue de cette seconde partie, sur proposition de l'équipe de formateurs, le candidat peut décider de bénéficier d'un allègement de formation. Néanmoins, il aura l'obligation de passer l'épreuve certificative.

- Tous les aménagements de formation (allègements ou complément de formation proposé au stagiaire) figurent obligatoirement dans le contrat de formation, signé par le stagiaire et l'ERFAN.

L'équipe de formateurs sera particulièrement attentive sur la connaissance et les compétences de mise en œuvre pédagogique de la pluridisciplinarité. **La possession des certifications d'évaluateurs ENF n'est pas une preuve suffisante pour attester de ces compétences.**



# FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

## BREVET FEDERAL 2<sup>ème</sup> DEGRE

### CHAPITRE III : LA FORMATION ET LA CERTIFICATION

#### 1 – LES PRE REQUIS A LA MISE EN SITUATION PEDAGOGIQUE

Avant de débiter le stage en situation pédagogique, le stagiaire doit répondre à des exigences minimales dans les domaines de la sécurité et de la pédagogie.

Le niveau d'exigence à la mise en situation pédagogique correspond à la capacité du stagiaire à encadrer l'activité tout en assurant la sécurité des pratiquants et des tiers

Ainsi, il doit être capable :

- de pratiquer les épreuves du Pass'sports de l'eau,
- d'identifier les caractéristiques principales des différents publics,
- de présenter l'intérêt de la pluridisciplinarité,
- de présenter les principes généraux de la pédagogie de l'action.

L'acquisition de ces compétences minimales est réalisée, en centre, soit en face à face pédagogique, soit en pratique avec les formateurs.

Le détail du contenu de ces pré-requis à la mise en situation pédagogique figure dans le tableau récapitulatif du contenu de la formation au brevet fédéral 2<sup>ème</sup> degré présenté dans le point 2 « contenu de la formation ».

La vérification des compétences visées par la pratique des épreuves du Pass'sports de l'eau est organisée, en centre, en pratique piscine, avec l'équipe de formateurs.

Il est procédé à la vérification des autres exigences préalables à la mise en situation pédagogique lors de la conduite d'une séance d'une durée de vingt minutes suivie d'un entretien d'une durée de trente minutes au maximum.

La séance se déroule au sein du club où le stagiaire effectue son stage pédagogique, sur un groupe ayant pour objectif la préparation du test du Pass'sports de l'eau de l'ENF.

Le jury constitué d'une personne au minimum est désigné par l'ERFAN sous la responsabilité du conseiller technique régional coordonnateur. Cette personne, membre du jury peut être le tuteur du stagiaire.

#### 2 – LE CONTENU DE LA FORMATION

Il est important de prendre en compte le fait que les candidats au brevet fédéral 2<sup>ème</sup> degré peuvent être issus de toutes les disciplines de la fédération et que le contenu de la formation doit prendre en compte cette diversité.

Attention : d'un brevet fédéral à l'autre, un même domaine ou contenu de formation peut être traité différemment. Le volume horaire précisé pour chaque domaine d'intervention définit ainsi nécessairement le niveau de traitement du contenu : la découverte des thématiques, la maîtrise de celles-ci, ou l'expertise.



# FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

## BREVET FEDERAL 2<sup>ème</sup> DEGRE

### a – Récapitulatif du volume horaire

Cette formation « Prévention et Secours Civiques de niveau 1 » peut être ou non intégrée par l'ERFAN dans le volume horaire de la formation.

- Formation en centre – face à face pédagogique	58 h
- Formation en centre – pratique avec les formateurs	33 h
- Travail personnel individuel	33 h
- Stage en situation au sein du club d'accueil	50 h
- Accompagnement d'un déplacement	8 h

<b>Soit un total de :</b>	<b>182h</b>
---------------------------	-------------

# FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

## BREVET FEDERAL 2<sup>ème</sup> DEGRE

### b – Le contenu de la formation

Tous les contenus de la formation portent sur un public ayant pour objectif l'acquisition du Pass'sports de l'eau, au stade 1 « Pré-pubaire » (F : 8 à 10 ans et G 9 à 11 ans) en référence à « Natation entraînement » volume 3Atlantica.

TABLEAU RECAPITULATIF BF2

UC	DOMAINES	Heures prévues	COMPETENCES	CONTENUS ET ATTENTES Face à Face	CONTENUS ET ATTENTES Pratique avec les formateurs	Travail personnel	REMARQUES	
PRMS	Les pré requis à la mise en situation pédagogique (PRMS) :	13 h	EC de pratiquer les épreuves du Pass'sports de l'eau		7h	2h		
					4 h En piscine, préparation et réalisation des tests du Pass'sports de l'eau. Réalisation et réussite selon les critères définis des 5 disciplines du Pass'sports de l'eau.	Si nécessaire, préparation et réalisation des tests du Pass'sports de l'eau	Dans la partie pratique avec les formateurs, prévoir un accompagnement individuel pour les personnes en difficultés sur une ou plusieurs tâches du Pass'sports de l'eau	
			EC d'identifier les caractéristiques principales des différents publics	4h				
			EC de présenter l'intérêt de la pluridisciplinarité	3h : Sensibiliser aux différents stades de développement de l'enfant et aux caractéristiques des différents publics (les enfants, adolescents, adultes, seniors, personnes en situation de handicap...)				
			EC de présenter les principes généraux de la pédagogie de l'action	1h Rappel des bases de la pédagogie de l'action	2h partager avec le groupe pour dégager les richesses communes des activités aquatiques en vue de construire ensemble une définition de la pluridisciplinarité	2h : En amont de la pratique avec les formateurs, interroger dans son club et autour de lui les personnes pour prendre connaissance des caractéristiques de chaque discipline.		
					1h Utiliser leur expérience en tant que BF1. Les aider à formuler leur action. Mettre en avant les avantages de la pédagogie de l'action.			



# FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

## BREVET FEDERAL 2<sup>ème</sup> DEGRE

Tous les contenus de la formation portent sur un public ayant pour objectif l'acquisition du Pass'sports de l'eau, au stade 1 « Pré-pubaire » (F : 8 à 10 ans et G 9 à 11 ans) en référence à « Natation entraînement » volume 3 Atlantica.

UC	DOMAINES	Heures prévues	COMPETENCES	CONTENUS ET ATTENTES Face à Face	CONTENUS ET ATTENTES Pratique avec les formateurs	Travail personnel	REMARQUES
UC1	La culture fédérale	1 h	OI 1.5 EC de transmettre la culture associative		1h Echanges sur le thème de : qu'est ce que la culture associative et fédérale, quelles sont les valeurs de l'association pour vous, quels sont les avantages / contrepartie d'adhérer à une association.		
UC4	Hygiène	7 h	OI 4.3.3 EC de mobiliser les connaissances lui permettant de détecter les anomalies relatives à l'hygiène de l'eau et de l'air	3h Les composantes pouvant amener un danger ou un problème sur le bassin. Présentation du circuit de l'eau : filtration, des infections avec les produits utilisés, les bouches d'aspiration et de refoulement. Circuit de l'air dans une piscine avec la mise en avant de l'interaction avec le traitement de l'eau, les produits utilisés (avantages et inconvénients).	2h Visite des installations techniques, du fonctionnement d'une piscine afin de lister les anomalies pouvant arriver : couleur de l'eau, matières fécales, position du "coup de poing". Une grille d'observation peut être utilisée au cours de cette visite.	2h Visite de la piscine et des installations techniques, du fonctionnement dans la piscine de leur club.	
UC2 UC3 UC4 UC6	La sécurité	12 h	OI 4.3.1 EC de mobiliser les connaissances pour garantir la sécurité de la pratique et des pratiquants	0h15 Sécurité des pratiquants, sécurité de la pratique, sécurité d'un lieu de pratique : définition 1 h Les références réglementaires concernant l'organisation de la sécurité selon les effectifs (taux d'encadrement et surface par baigneur, jurisprudence).	2h en piscine	5h En amont du face à face, lecture d'un document concernant le répertoire des typologies d'accidents et d'incidents et procédures d'intervention. Au sein de leur club, voir le cheminement du nageur : de l'entrée dans la piscine jusqu'au bassin et relever les dangers potentiels.	



# FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

## BREVET FEDERAL 2<sup>ème</sup> DEGRE

Tous les contenus de la formation portent sur un public ayant pour objectif l'acquisition du Pass'sports de l'eau, au stade 1 « Pré-pubaire » (F : 8 à 10 ans et G 9 à 11 ans) en référence à « Natation entraînement » volume 3 Atlantica.

UC	DOMAINES	Heures prévues	COMPETENCES	CONTENUS ET ATTENTES Face à Face	CONTENUS ET ATTENTES Pratique avec les formateurs	Travail personnel	REMARQUES
UC2 UC3 UC4 UC6	La sécurité		OI 4.3.2 EC de mobiliser les connaissances pour s'intégrer dans l'organisation de la sécurité	1h Organisation de la sécurité au sein de l'école de natation du club. Rôle de chacun des intervenants dans le dispositif d'alerte et l'organisation de la sécurité, la conduite à tenir en cas d'accident, d'absence de l'encadrement...		Etudier le POSS de la piscine, l'organisation de la sécurité au sein du club	
			OI 2 2.2 EC d'organiser sa séance en sécurité en fonction des objectifs fixés	45' Les risques d'accident dans chacune des différentes disciplines du pass'sports de l'eau. La prévention de ces risques			
			<b>OI 3.5 EC de gérer les comportements à risque</b>	2h : Evaluation des comportements à risque, identification des conditions de sécurité de la pratique : sensibilisation au respect de l'intégrité physique et morale - Informations sur l'hygiène de vie, les conduites addictives et la violence Information sur les maltraitements et les conduites à tenir			
			OI 3.5.1 EC de prévenir les comportements dangereux				
			OI 3.5.2 EC de repérer les cas de maltraitance physique et morale				
			OI 3.5.3 EC d'alerter lors de cas de maltraitance repérée				
			OI 3.5.4 EC d'agir dans le cas d'une maltraitance repérée				
			OI 3.5.5 EC d'adopter une attitude conforme à l'encadrement de mineurs				
			OI 6.2.1 EC d'anticiper les risques dans la mise en œuvre de sa séance	Réaliser des cas concrets de simulations d'accidents dans et hors de l'eau. Une attention particulière est apportée à la réalisation des techniques de la sortie de l'eau d'une victime.			
			OI 6.2.2 EC de réaliser un sauvetage				
OI 6.2.3 EC d'extraire de l'eau une personne en difficulté							
OI 6.2.4 EC d'assurer les premiers secours							
OI 6.2.5 EC de s'intégrer dans le dispositif d'alerte							

# FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

## BREVET FEDERAL 2<sup>ème</sup> DEGRE

Tous les contenus de la formation portent sur un public ayant pour objectif l'acquisition du Pass'sports de l'eau, au stade 1 « Pré-pubaire » (F : 8 à 10 ans et G 9 à 11 ans) en référence à « Natation entraînement » volume 3Atlantica.

UC	DOMAINES	Heures prévues	COMPETENCES	CONTENUS ET ATTENTES Face à Face	CONTENUS ET ATTENTES Pratique avec les formateurs	Travail personnel	REMARQUES
UC7	L'accompagnement lors d'un déplacement	4 h			2h		
			<b>OI 7.1 EC de gérer un groupe en déplacement ou en compétition</b> OI 7.1.1 EC de mobiliser ses connaissances pour l'accompagnement d'un groupe	Rappel des règles du BF1 concernant la gestion d'un groupe en déplacement. Définir la notion de responsabilité au regard des textes réglementaires		En amont du face à face, lecture d'un document de synthèse reprenant les différents thèmes abordés.	
			OI 7.1.2 EC de récupérer les pièces administratives réglementaires	Réglementation de l'encadrement d'un groupe de mineurs en déplacement			
			OI 7.1.3 EC d'assurer la sécurité physique ou morale, individuelle ou collective du groupe.	Gérer l'organisation d'un déplacement (à qui je m'adresse, quelles institutions, quel environnement) avant, pendant et après le déplacement.			
			OI 7.1.4 EC d'assurer le suivi administratif et technique				
			<b>OI 7.2 EC de rendre compte du déroulement</b> OI 7.2.1 EC de rédiger un compte-rendu				
OI 7.2.2 EC de présenter le compte-rendu de son action OI 7.2.3 EC de produire les documents liés à l'action							
UC1	La communication	4 h			1h	3 h	
			OI 1.1.3 EC de participer à l'organisation des actions de promotion et de développement du club		Présentation des règles d'élaboration d'un support de communication (tract, affiche) sur l'école de natation Française du club	Réalisation d'un support de communication sur l'école de natation française du club.	
			OI 1.1.4 EC de participer à la réalisation d'un support de communication				
UC1	La connaissance du club	6 h		4h		2h	
			OI 1.1.1 EC de prendre en compte le plan de développement du club pour participer à l'élaboration du projet pédagogique visant à l'obtention du Pass'sports de l'eau	A partir d'un exemple de plan de développement d'un club, Identifier les différentes étapes de la démarche projet		En amont du face à face, lecture et traitement des documents supports relatifs aux différents thèmes abordés.	
OI 1.1.2 EC d'assurer la gestion du matériel pédagogique de l'Ecole de Natation Française au sein du club	Définition du matériel pédagogique, le stockage, le matériel commun aux différents groupes						

Tous les contenus de la formation portent sur un public ayant pour objectif l'acquisition du Pass'sports de l'eau, au stade 1 « Pré-pubaire » (F : 8 à 10 ans et G 9 à 11 ans) en référence à « Natation entraînement » volume 3Atlantica.



# FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

## BREVET FEDERAL 2<sup>ème</sup> DEGRE

Tous les contenus de la formation portent sur un public ayant pour objectif l'acquisition du Pass'sports de l'eau, au stade 1 « Pré-pubaire » (F : 8 à 10 ans et G 9 à 11 ans) en référence à « Natation entraînement » volume 3 Atlantica.

UC	DOMAINES	Heures prévues	COMPETENCES	CONTENUS ET ATTENTES Face à Face	CONTENUS ET ATTENTES Pratique avec les formateurs	Travail personnel	REMARQUES
UC1	La connaissance du club		OI 1.2.2 EC de repérer les rôles de chacun des différents acteurs au sein du club	Rôles, statuts et responsabilités des différents acteurs : - bénévoles, salariés, - dirigeants, techniciens, stagiaires... au sein d'une association			
			OI 1.2.3 EC de s'intégrer à une équipe de travail comprenant des dirigeants et/ou des techniciens	Relations entre les différents acteurs au sein du club. La place du BF2 au sein de cette équipe.			
			OI 1.4.1 EC de renseigner le public, à son niveau de responsabilité	Les différents groupes et leur fonctionnement au sein du club			
			OI 1 4 2 EC de participer au suivi administratif de l'Ecole de Natation Française au sein du club	Les fiches bilans de l'ENF, la gestion des résultats au sein du club Réflexion sur les taux de renouvellement de la licence des membres de son groupe au sein du club, lien et relation avec les résultats des tests de l'ENF, suivi du cahier de présence			
			OI 1.4.3 EC de participer à son niveau aux différentes réunions du club	Les différents types de réunion (réunion de travail, d'informations, de bilan...)			
UC1	Accompagnement des BF1, tutorat	6 h		4h		2h	
			OI 1.2.1 EC d'accompagner les titulaires du Brevet Fédéral 1 <sup>er</sup> degré	comprendre la formation en alternance Le lien entre l'ERFAN et le club Le tuteur : un formateur à part entière, sa place au sein de l'équipe de formateurs			
			OI 1.3.1 EC d'intégrer un stagiaire dans le fonctionnement d'un groupe	comment contractualiser la relation tuteur/stagiaire. Connaître la procédure d'accueil du stagiaire			
			OI 1.3.2 EC d'accompagner un stagiaire	la fonction, rôle du tuteur, la différence entre un conseiller pédagogique et un tuteur			
			OI 1.3.3 EC de transmettre des savoir-faire	apprendre à partager ses savoir-faire, permettre au stagiaire par l'action de rester acteur de ses progrès			
OI 1 3.4 EC de transmettre la culture associative	Agir dans son environnement associatif	identifier les points clés du rôle de tuteur					



# FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

## BREVET FEDERAL 2<sup>ème</sup> DEGRE

Tous les contenus de la formation portent sur un public ayant pour objectif l'acquisition du Pass'sports de l'eau, au stade 1 « Pré-pubaire » (F : 8 à 10 ans et G 9 à 11 ans) en référence à « Natation entraînement » volume 3Atlantica.

UC	DOMAINES	Heures prévues	COMPETENCES	CONTENUS ET ATTENTES Face à Face	CONTENUS ET ATTENTES Pratique avec les formateurs	Travail personnel	REMARQUES
UC1 UC4 UC6	Le Pass'sports de l'eau	6 h	<p>OI 1 1.6 EC de certifier les tests de l'Ecole de Natation Française et la capacité à nager</p> <p>OI 4.1.1 EC d'expliciter les modalités de préparation et de certification du Pass'sports de l'Eau</p> <p>OI 4.1.2 EC de positionner le Pass'sports de l'Eau au sein de l'Ecole de Natation Française</p> <p>OI 6.1.1 EC de présenter les modalités du Pass'sports de l'eau</p> <p>OI 6.1.3 EC d'analyser les épreuves du Pass'sports de l'Eau</p> <p>OI 6.1.2 EC de démontrer les différentes épreuves du Pass'sports de l'eau</p>	3h	3h		seules les personnes majeures sont habilitées à assurer la certification
			La formation d'évaluateur ENF2 : rappel sur le cahier des charges, la place du Pass'sports de l'eau dans le dispositif, la description des différents tests et l'analyse des critères de réussite à partir de la grille d'évaluation	Après le face à face, vivre en pratique un passage de test en étant évaluateur ENF2 Analyser les difficultés rencontrées lors de la session de passage des tests Réalisation d'un bilan quantitatif et qualitatif			
UC4	La connaissance des différents publics	6 h	OI 4.2.1 EC d'expliciter les connaissances liées aux caractéristiques des pratiquants	En partant des connaissances acquises au BF1, connaissances sur les différences principales des enfants en référence au stade 1 "Pré-pubaire" (G9-11 ans et F 8 à 10 ans) : évolution des aspects physiologiques, morphologiques, psychologiques, sociologiques, environnementaux (langage, coordination, régulation thermique, concentration, comportement social...) Le développement de l'enfant Attitude pédagogique L'hygiène de vie, l'alimentation, le sommeil... connaissance du milieu social des enfants en référence au stade 1 "Pré-pubaire" (G9-11 ans et F 8 à 10 ans) La spécificité du public féminin	3h	3h	dossier : description des enfants du groupe à charge reprenant les différentes caractéristiques

# FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

## BREVET FEDERAL 2<sup>ème</sup> DEGRE

Tous les contenus de la formation portent sur un public ayant pour objectif l'acquisition du Pass'sports de l'eau, au stade 1 « Pré-pubaire » (F : 8 à 10 ans et G 9 à 11 ans) en référence à « Natation entraînement » volume 3 Atlantica.

UC	DOMAINES	Heures prévues	COMPETENCES	CONTENUS ET ATTENTES Face à Face	CONTENUS ET ATTENTES Pratique avec les formateurs	Travail personnel	REMARQUES
UC1 UC4	L'action pédagogique	10 h	<p>OI 1.2.4 EC de présenter le bilan de ses activités</p> <p>OI 4.2.3 EC d'expliciter les connaissances pédagogiques</p>	<p>6h</p> <p>Organisation et planification des apprentissages, en lien avec le Pass'sports de l'eau, sur la saison sportive</p> <p>Avantages et inconvénients des différentes pédagogies.</p> <p>Les objectifs pédagogiques en milieu scolaire, le projet pédagogique</p>	<p>2 h</p> <p>Echanges sur ses propres expériences pédagogiques</p>	2h	<p>Relever des difficultés rencontrées pour la mise en œuvre de la pédagogie de l'action</p>
UC2 UC5	La séance	20 h	<p><b>OI 2.1 EC de prendre en compte l'environnement et les pratiquants</b></p> <p>OI 2.1.1 EC de prendre en compte le projet pluridisciplinaire du club</p> <p>OI 2.1.2 EC de prendre en compte les caractéristiques de la piscine</p> <p>OI 2.1.3 EC de prendre en compte les caractéristiques des pratiquants</p>	<p>6h</p> <p>Construire une organisation pédagogique adaptée qui prend en compte le projet pédagogique de l'Ecole de Natation Française du club.</p> <p>Construire une organisation pédagogique adaptée en fonction des caractéristiques de la piscine.</p> <p>L'apprentissage en grande profondeur (supérieure à la taille de l'apprenant) et en petite profondeur.</p> <p>La prise en compte des équipements particuliers (plongeoirs, plots...)</p> <p>Dans la réalisation de son organisation pédagogique et des situations proposées, dans son attitude, prise en compte des caractéristiques des enfants au stade "Pré-pubaire" (G9-11 ans et F 8 à 10 ans) dans leurs aspects moteurs et psychologiques</p>	<p>9h</p> <p>En situation pratique : expérimentation et mise en situation des aspects théoriques</p> <p>Amener les stagiaires à avoir du recul sur l'action, à réaliser un bilan en termes d'acquis et/ou de non acquis</p> <p>Mise en œuvre des principes d'autonomie</p> <p>Construire des outils d'évaluation en vue d'acquies les compétences et les habiletés nécessaires à la réussite du Pass'sports de l'eau</p> <p>Présentation du matériel et son utilisation dans le Pass'sports de l'eau</p>	5h	<p>En amont du face à face, lecture et traitement des documents supports relatifs aux différents thèmes abordés.</p>



# FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

## BREVET FEDERAL 2<sup>ème</sup> DEGRE

Tous les contenus de la formation portent sur un public ayant pour objectif l'acquisition du Pass'sports de l'eau, au stade 1 « Pré-pubaire » (F : 8 à 10 ans et G 9 à 11 ans) en référence à « Natation entraînement » volume 3Atlantica.

UC	DOMAINES	Heures prévues	COMPETENCES	CONTENUS ET ATTENTES Face à Face	CONTENUS ET ATTENTES Pratique avec les formateurs	Travail personnel	REMARQUES
UC2 UC5	La séance		<b>OI 2.2 EC de construire une séance dans le cadre des apprentissages pluridisciplinaires</b>	La pluridisciplinarité : définition, intérêts, sa mise en œuvre. A partir de son organisation pédagogique et de l'analyse des séances précédentes, déterminer les objectifs d'une séance dans lesquels des situations transversales permettent d'enrichir et capitaliser les habiletés motrices.			La pluridisciplinarité : c'est le recours à l'ensemble des disciplines du Pass'sports de l'eau, d'un point de vue pédagogique pour développer les compétences du « Nageur ». Ce n'est pas pratiquer chaque discipline dans sa logique interne mais diversifier, enrichir, capitaliser des habiletés motrices pour progresser en tant que « Nageur. » C'est répondre au comment, à partir de la richesse des différentes disciplines du Pass'sports de l'eau, je peux développer les qualités essentielles à la formation du « Nageur »?
			OI 2.2.1 EC de fixer des objectifs en tenant compte des différentes disciplines de la natation				
			OI 2.2.3 EC de planifier l'organisation de la séance	Approfondissement sur l'architecture d'une séance, la logique interne de la séance.			
			OI 2.2.4 EC de déterminer les contenus de la séance	Déterminer les contenus (à sec et dans l'eau) en fonction des objectifs fixés Prendre en compte la capacité du moment de l'enfant (son niveau de pratique, son développement psychomoteur, son état de forme...)			
			<b>OI 2.3 EC de concevoir l'évaluation de sa séance</b>	Les différentes évaluations : auto-évaluation, évaluation formative, certificative... Leur importance et leur utilisation.			
			OI 2.3.1 EC de formuler les objectifs de son évaluation				
			OI 2.3.2 EC de définir les critères d'évaluation de sa séance	Rappel sur la définition et l'importance des observables en lien avec la Pass'sports de l'eau			
OI 2.3.3 EC de construire les outils d'évaluation							
<b>OI 5.1 EC d'organiser l'accueil et la prise en charge de son groupe</b>	Rappel et application au Pass'sports de l'eau de la fiche de présence, fiche de préparation du matériel et organisation des surfaces pédagogiques.						
OI 5.1.1 EC de mettre en place l'organisation matérielle de sa séance							



# FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

## BREVET FEDERAL 2<sup>ème</sup> DEGRE

Tous les contenus de la formation portent sur un public ayant pour objectif l'acquisition du Pass'sports de l'eau, au stade 1 « Pré-pubaire » (F : 8 à 10 ans et G 9 à 11 ans) en référence à « Natation entraînement » volume 3Atlantica.

UC	DOMAINES	Heures prévues	COMPETENCES	CONTENUS ET ATTENTES Face à Face	CONTENUS ET ATTENTES Pratique avec les formateurs	Travail personnel	REMARQUES
UC2 UC5	La séance		OI 5.1.2 EC de présenter les objectifs de sa séance	Rappel et application au Pass'sports de l'eau sur la prise en charge du groupe et les différentes modalités de présentation d'une séance (selon le public)			
			OI 5.1.3 EC d'expliciter l'organisation et le déroulement de sa séance	Approfondissement sur : Les bases de la communication verbale et non verbale Attitude de l'éducateur, les consignes (la transmission du message), la démonstration, le placement...			
			<b>OI 5.2 EC de conduire une séance en vue de l'acquisition du Pass'sports de l'eau</b> OI 5.2.1 EC de définir les acquis des pratiquants	La mise en place de situations d'évaluation diagnostic adaptées au Pass'sports de l'eau Utilisation de critères observables, des critères de réussite adaptés au Pass'sports de l'eau			
			OI 5.2.2 EC de proposer des situations transversales adaptées au niveau des pratiquants	Le Pass'sports de l'eau : adaptation pédagogique, matérielle, technique, à l'âge, au niveau des publics et aux objectifs poursuivis.			
			OI 5.2.3 EC d'observer les réactions des pratiquants	Le Pass'sports de l'eau : lister les points permettant d'identifier les réactions de l'enfant dans son comportement et ses attitudes Différencier les observables des réactions de l'enfant			
			OI 5.2.4 EC d'adapter sa séance face aux réactions observées	Le Pass'sports de l'eau : l'adaptation et la régulation de la séance (simplifier, complexifier...) Les remédiations.			
			OI 5.2.5 EC d'animer d'autres activités sportives complémentaires, dans le respect du cadre réglementaire	L'usage de situations de l'Education physique pour le développement de l'enfant			

Tous les contenus de la formation portent sur un public ayant pour objectif l'acquisition du Pass'sports de l'eau, au stade 1 « Pré-pubaire » (F : 8 à 10 ans et G 9 à 11 ans) en référence à « Natation entraînement » volume 3Atlantica.

Version au 08 novembre 2010

# FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

## BREVET FEDERAL 2<sup>ème</sup> DEGRE

Tous les contenus de la formation portent sur un public ayant pour objectif l'acquisition du Pass'sports de l'eau, au stade 1 « Pré-pubaire » (F : 8 à 10 ans et G 9 à 11 ans) en référence à « Natation entraînement » volume 3Atlantica.

UC	DOMAINES	Heures prévues	COMPETENCES	CONTENUS ET ATTENTES Face à Face	CONTENUS ET ATTENTES Pratique avec les formateurs	Travail personnel	REMARQUES
UC2 UC5	La séance		<b>OI 5.3 EC d'évaluer sa séance</b>	Le Pass'sports de l'eau : l'évaluation de fin de séance. Utilisation des outils mis à sa disposition, l'exploitation des résultats, les capacités de transformation d'un groupe Critique et auto critique de son action.			
			OI 5.3.1 EC de mettre en place les outils d'évaluation				
			OI 5.3.2 EC de mesurer les écarts observés entre les objectifs fixés et les résultats obtenus				
			OI 5.3.3 EC d'analyser les écarts observés				
			OI 5.3.4 EC de rendre compte de son action pédagogique	Le Pass'sports de l'eau : le bilan de la séance.			
UC3	Le rôle de l'éducateur	6 h		2h	2h	2h	
			<b>OI 3.1 EC de gérer son groupe</b>	Connaissances de base pour mieux communiquer avec les pratiquants: modes, étapes, attitudes, et facteurs perturbateurs quand on veut faire passer un message à l'autre. Notions sur les termes, les expressions, les images à utiliser ou pas en fonction - principalement - de l'âge du public (éviter les erreurs !).	Echanges sur les difficultés constatées (voir ci-contre) et les solutions trouvées.	Observation orientée d'une séance menée par un autre cadre - expérimenter - (repérer les difficultés et les façons de les gérer) Cette observation sera utilisée comme base d'échanges des travaux en commun en centre.	
			OI 3.1.1 EC de communiquer avec les différents publics				
			OI 3.1.2 EC d'adopter un comportement adapté à sa mission d'éducateur	Le respect des personnes, des lieux, des matériels : l'imposer, l'observer soi-même.			
			OI 3.1.3 EC de prendre en compte les caractéristiques de chacun	Comment adapter une situation, un exercice aux caractéristiques individuelles. Le nécessaire équilibre (pour chacun des pratiquants) entre réussites et échecs.			
			OI 3.1.4 EC de réguler les comportements du public	La prévention, l'anticipation et le traitement des éventuels débordements.			
			<b>OI 3.2 EC de favoriser l'autonomie des pratiquants</b>	Pourquoi, quand et comment expliquer certains objectifs, certains contenus. Sur la base de la mise en situation (pédagogie de l'action), impliquer les pratiquants dans le processus d'apprentissage.			
			OI 3.2.1 EC de rendre acteurs les membres de son groupe	Les questions et les échanges au sein du groupe.			
OI 3.2.2 EC de favoriser les expressions individuelles et collectives	Exemples de tests repères vers le Pass Sports de l'Eau.						
			OI 3.2.3 EC de donner des repères simples permettant aux pratiquants de s'auto-évaluer				

Tous les contenus de la formation portent sur un public ayant pour objectif l'acquisition du Pass'sports de l'eau, au stade 1 « Pré-pubaire » (F : 8 à 10 ans et G 9 à 11 ans) en référence à « Natation entraînement » volume 3Atlantica.

# FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

## BREVET FEDERAL 2<sup>ème</sup> DEGRE

Tous les contenus de la formation portent sur un public ayant pour objectif l'acquisition du Pass'sports de l'eau, au stade 1 « Pré-pubaire » (F : 8 à 10 ans et G 9 à 11 ans) en référence à « Natation entraînement » volume 3 Atlantica.

UC	DOMAINES	Heures prévues	COMPETENCES	CONTENUS ET ATTENTES Face à Face	CONTENUS ET ATTENTES Pratique avec les formateurs	Travail personnel	REMARQUES
UC3	Le rôle de l'éducateur		OI 3.2.4 EC d'inciter le pratiquant à décrire sa pratique	Les repères et le vocabulaire simples permettant au pratiquant de s'auto évaluer, de décrire sa pratique et ses progrès. Les temps d'échanges dans le temps pédagogique.			
			<b>OI 3.3 EC de mettre en œuvre les règles de fonctionnement du groupe</b> OI 3.3.1 EC de prendre en compte le public et l'environnement	Les différents publics (âge, motivation, histoire commune du groupe, degré d'hétérogénéité...), les différents environnements qu'on peut s'attendre à trouver (conditions de pratique, projet de club...).			
			OI 3.3.2 EC de fixer les règles de fonctionnement du groupe	Des règles simples pour fonctionner (organisation, écoute, sécurité...), le respect de ces règles.			
			OI 3.3.3 EC de favoriser l'écoute réciproque	Les temps d'échanges avant et après la séance, l'instauration du "droit à parler"!			
			OI 3.3.4 EC de créer un climat relationnel favorable au respect des règles	La relation de l'éducateur avec le groupe, son attitude, son autorité.			
			<b>OI 3.4 EC de gérer la dynamique de groupe</b> OI 3.4.1 EC de créer un environnement propice à la pratique	Connaître les "ennemis" des progrès du groupe: paresse, méfiance, individualisme, jalousie... Identifier les "amis" des progrès du groupe: envie, confiance, altruisme, émulation...			
			OI 3.4.2 EC de détecter les singularités de chacun	Connaître et repérer les grands types de personnalité.			
			OI 3.4.3 EC de développer la motivation des membres de son groupe	Exemples simples de gestion des échecs et réussite, dans le sens de toujours replacer un résultat ponctuel au service de la motivation			
			OI 3.4.4 EC de prévenir les situations conflictuelles	Définition simple et identification des situations conflictuelles (au-delà du débordement): entre pratiquants, entre éducateur et pratiquant, entre éducateur et groupe de pratiquants, autres...			
			OI 3.4.5 EC d'intervenir en cas de conflit	Bases sur la gestion d'un conflit.			

# FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

## BREVET FEDERAL 2<sup>ème</sup> DEGRE

Tous les contenus de la formation portent sur un public ayant pour objectif l'acquisition du Pass'sports de l'eau, au stade 1 « Pré-pubaire » (F : 8 à 10 ans et G 9 à 11 ans) en référence à « Natation entraînement » volume 3 Atlantica.

UC	DOMAINES	Heures prévues	COMPETENCES	CONTENUS ET ATTENTES Face à Face	CONTENUS ET ATTENTES Pratique avec les formateurs	Travail personnel	REMARQUES
UC4	La mobilisation des connaissances des caractéristiques de la natation au sein de l'école de natation Française	16 h		10h	4h	2h	
			OI 4.2.2 EC d'expliciter les connaissances liées aux caractéristiques de l'activité	La logique interne et les particularités de chacune des disciplines. Illustrer chaque discipline par des vidéos de champions dans les compétitions internationales ; exposer rapidement les épreuves des disciplines dans les grandes compétitions (éventail des possibles)	Pratique personnelle d'expérimentation des caractéristiques de chacune des activités	Recherche de l'historique de chaque discipline	
			OI 4.2.4 EC de mobiliser les connaissances pour développer la transversalité des pratiques	Croiser les singularités de chacune des disciplines. Définir les éléments transversaux ou communs. L'intérêt de l'utilisation des éléments de transdisciplinarité comme support d'enseignement de la Natation. L'intérêt d'un travail à sec d'amélioration des coordinations, de gainage... de l'éducation physique (pass'sports plongeon, synchro avec présentation, polo avec maniement de balle)	Mise en oeuvre d'une démarche transversale d'enseignement de la Natation en exploitant la richesse de situations favorables à l'acquisition de bases communes à toutes les disciplines et à l'enrichissement de coordinations	Préparer par écrit deux séances d'enseignement exploitant pour l'une la notion de pluridisciplinarité et pour l'autre celle de transversalité	
UC1 UC4	Les connaissances réglementaires	7 h		6h		1h	
			OI 1.4.4 EC d'inscrire son action dans le respect des règlements	Rappels sur le fonctionnement démocratique d'une association sportive. Les différents statuts possibles de l'entraîneur. Les conditions d'encadrement, de rémunération...			
			OI 4.1.3 EC d'intégrer son action dans le cadre réglementaire des activités aquatiques	La réglementation concernant la surveillance et la sécurité des activités aquatiques dans le cadre d'une pratique au sein d'un club FFN. La réglementation de la natation scolaire			En amont du face à face, lecture des supports.
	<b>TOTAL</b>	<b>124h</b>	<b>DONT</b>	<b>58 h</b>	<b>33h</b>	<b>33h</b>	



# FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

## BREVET FEDERAL 2<sup>ème</sup> DEGRE

### 3 – L'ALTERNANCE

L'alternance et la participation active des stagiaires sont des principes forts de la formation.

On définit généralement l'alternance comme un dispositif d'apprentissage de compétences « professionnelles » associant des situations de formation (qui se déroulent au sein de l'ERFAN) et des situations de travail (au sein du club).

Organiser une formation en alternance permet de passer d'une logique d'enseignement à une logique de construction de connaissances et d'acquisition de compétences.

La conception d'une alternance pédagogique suppose le respect d'un certain nombre de principes :

- l'organisation d'une succession de séquences en centre de formation et en club,
- la mise en œuvre de la formation à partir :
  - o de l'analyse des contraintes de la fonction du brevet fédéral 2<sup>ème</sup> degré,
  - o la définition d'objectifs et de contenus d'apprentissage en centre et en club,
  - o une mise en responsabilité progressive dans les situations et activités liées à la fonction du brevet fédéral 2<sup>ème</sup> degré,
  - o la mise en relation des apprentissages réalisés en centre et en club,
- l'existence d'un tutorat.

#### a - L'organisation de séquences de formation au sein de l'ERFAN et en club

L'alternance ne se résume pas à une « mise en application » de ce qui a été appris au sein de l'ERFAN. Le stagiaire construit des compétences à partir des expériences acquises en centre et en club et validées par leur mise en place dans la fonction du brevet fédéral 2<sup>ème</sup> degré. La construction de ces compétences s'exprime dans l'action, elles ne sont pas une simple application d'éléments de théorie que l'on essaie de mettre en pratique, mais un contexte d'action précis que la théorie et les savoirs viennent expliquer, préciser, enrichir ....

En conséquence, le rôle de l'alternance est de permettre la confrontation de la réalité concrète du métier avec l'ensemble des connaissances acquises au cours du temps et de leur mise en application.

La pratique vient en permanence nourrir le débat et l'ensemble des éléments théoriques doivent apporter la connaissance nécessaire à la compréhension, à la justification des choix et des orientations.

Aussi, elle suppose pour fonctionner :

- l'existence de temps de formation distincts et clairement définis dans l'organisation et le calendrier de la formation,
- l'existence de deux lieux de formation distincts (en centre, en club),
- l'existence d'une interface entre ces deux lieux permettant la coordination et l'évaluation du dispositif de formation.

Ainsi, l'alternance comprend :

- une formation en centre :
  - o face à face pédagogique,
  - o formation pratique avec les formateurs, en salle ou en piscine,
- une formation en club : le stage en situation avec tutorat,
- un travail personnel individuel avec une implication du stagiaire.



# FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

## BREVET FEDERAL 2<sup>ème</sup> DEGRE

La formation en alternance se nourrit de l'expérience du stagiaire au sein de son lieu d'exercice. En conséquence, elle doit être organisée par sessions de formation de courte durée permettant de favoriser la prise en compte de ce retour d'expérience.

Pour la formation du brevet fédéral 2<sup>ème</sup> degré, les séquences en centre ne devraient pas se dérouler au-delà d'une journée et demi à deux journées maximum de formation.

Dans le cadre de cette formation au brevet fédéral 2<sup>ème</sup> degré, le stagiaire effectue une mise en situation pédagogique, accompagnée par un tuteur, auprès d'un ou plusieurs groupes du club, de façon régulière, sur une durée minimum de 50 heures au sein d'un club de la Fédération Française de Natation engagé dans la démarche de l'Ecole de Natation Française. Le ou les groupes sur le(s)quels se déroule le stage en situation ont pour objectif la préparation du test du Pass'sports de l'eau.

En s'appuyant sur le référentiel de certification, l'équipe de formateurs (à laquelle appartient le tuteur) définit les objectifs à atteindre dans l'acquisition des compétences pour le stagiaire.

### **b - La mise en œuvre de la formation**

#### **L'analyse des contraintes de la fonction du brevet fédéral 2<sup>ème</sup> degré**

L'implication du stagiaire dans la vie du club et dans son plan de développement est un élément moteur de la construction des compétences. Cela se traduit par une mise en responsabilité progressive.

Les tâches et responsabilités confiées par le tuteur au stagiaire doivent évoluer et être en cohérence avec les acquisitions en centre, au sein de l'ERFAN. Des contraintes conditionnent nécessairement l'organisation de l'alternance. Pour qu'il y ait une prise effective d'autonomie, il est indispensable d'analyser les rythmes de travail et de bâtir des rythmes d'alternance en cohérence avec les réalités de la vie du club et de son fonctionnement.

#### **La définition d'objectifs et de contenus d'apprentissage en centre et en club**

Les acquisitions effectives en centre ou en club sont de natures différentes mais ne peuvent se résumer à une application théorie – pratique. En effet, le stagiaire acquiert dans les deux lieux de formation des éléments de théorie et des éléments de pratique. La différence essentielle tient au fait qu'au sein de l'ERFAN sont enseignés des capacités et des savoirs relatifs au travail prescrit (celui du référentiel d'activités) alors qu'au sein du club, le stagiaire est confronté au travail réel, dans un objectif de résultat.

Il est donc essentiel que les apports en centre soient en phase avec l'acquisition progressive de compétences par le stagiaire au sein du club.

#### **La mise en relation de ce qui est appris en centre et en club**

Les contenus dispensés au sein de l'ERFAN ou au sein du club sont souvent différents, c'est une hypothèse assez souvent vérifiée. Parfois même, ils peuvent être en contradiction, car il arrive que les conceptions du travail prescrit (ce que l'on devrait faire pour son travail) soient autres que celles du travail réel (l'adaptation au contexte et à l'environnement).

Si aucune interface de formation n'est constituée, il s'en suit une véritable perte de sens par rapport au projet global de formation. Il est donc essentiel de partir des problèmes rencontrés en situation pratique pour construire des situations de formation en centre.

Il est donc indispensable d'instituer une liaison avec les tuteurs et que des outils de suivi adaptés soient mis en place pour effectuer la relation entre les différentes séquences d'apprentissage (en centre et en club).



# FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

## BREVET FEDERAL 2<sup>ème</sup> DEGRE

### Les outils de suivi

Des outils de communication entre stagiaires, ERFAN et tuteurs sont nécessaires pour garantir la cohérence entre les différentes séquences d'apprentissage.

Il est de la responsabilité de l'ERFAN de construire en collaboration avec les tuteurs des différents clubs les outils de suivi qui semblent les plus pertinents. Ils peuvent être :

- un livret du stagiaire, pouvant faire apparaître :
  - o le parcours individualisé du stagiaire,
  - o l'organisation pédagogique et les objectifs d'apprentissage des différentes séquences de formation en centre ou en club,
  - o les différentes évaluations réalisées en cours de formation....
- un cahier des charges ou livret à l'attention des tuteurs,
- les supports de cours à destination des tuteurs,
- des fiches de suivi des heures réalisées au sein du club...

Compte tenu de l'architecture du parcours de formation des éducateurs, des accords passés avec notre Ministère de tutelle, le respect de l'alternance est la seule possibilité qui est offerte. **En effet, la reconnaissance de nos brevets fédéraux dans les diplômes de l'Etat nous impose de suivre obligatoirement les modalités de formation et de certification définies dans ce livret référentiel.** Les formations fédérales représentent pour nos jeunes une véritable chance de rentrer dans le dispositif de la formation professionnelle et de valoriser leur vécu et leurs acquis. Mais, c'est aussi une réelle chance pour le club de transmettre sa culture et de pouvoir compter sur de jeunes éducateurs porteurs des valeurs associatives. L'ERFAN se doit donc de mettre en place une formation de qualité, conforme aux exigences définies dans ce livret référentiel.

### 4 – LE TUTORAT

Le rôle du tuteur est primordial à la réussite du stagiaire et demande une formation adaptée afin de lui permettre d'être efficace dans sa mission d'accompagnement.

Les missions du tuteur peuvent être synthétisées comme suit :

- accueillir le stagiaire au sein du club,
- l'informer, l'initier à la culture fédérale et aux valeurs associatives du club,
- participer à la définition des objectifs et des tâches que le stagiaire doit vivre au sein du club,
- gérer l'alternance en lien avec l'ERFAN,
- organiser en lien avec l'ERFAN le parcours du stagiaire au sein du club,
- transmettre les savoirs faire,
- évaluer le parcours du stagiaire au sein du club (sa progression, ses acquis, ses lacunes...).

La personne assurant la fonction de tuteur, titulaire au moins du brevet fédéral 3<sup>ème</sup> degré doit obligatoirement être majeure et être agréée par l'ERFAN.

### 5 – LES MODALITES DE LA CERTIFICATION

Les 7 unités capitalisables du Brevet Fédéral 2<sup>ème</sup> degré sont certifiées par un nombre réduit d'épreuves correspondant à des situations caractéristiques des activités du titulaire du Brevet Fédéral 2<sup>ème</sup> degré et construites à partir du référentiel de certification du diplôme.



# FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

## BREVET FEDERAL 2<sup>ème</sup> DEGRE

Les épreuves d'évaluation certificative ne donnent pas forcément lieu à une épreuve par unité capitalisable.

Pour chacune des différentes épreuves, le candidat est déclaré **apte ou inapte**.

Les UC non validées imposent à l'ERFAN de proposer au stagiaire un rattrapage personnalisé (complément individuel de formation). Le stagiaire doit alors se présenter à une nouvelle session de certification pour valider l'UC ou les UC correspondantes.

L'ensemble des UC doit être validé pour l'obtention du diplôme. L'ensemble des épreuves est validé par un jury constitué sous la responsabilité du Conseiller Technique Régional, responsable pédagogique de l'ERFAN.

La durée des épreuves, et notamment celle du contrôle continu des connaissances n'est pas intégrée dans le volume horaire de la formation.

### a – Les différentes épreuves de certification du Brevet Fédéral 2<sup>ème</sup> degré

Aucun ordre n'est défini pour l'organisation des épreuves.

**Epreuve 1** contrôle continu sur la mobilisation des connaissances et compétences, *en lien avec l'UC1 et l'UC 6 du BF2*. Le choix des épreuves reste à l'initiative des ERFAN.

#### **Epreuve 2- Test de sécurité**

La compétence dans le domaine de la sécurité est essentielle. Elle doit être vérifiée en début et en fin de formation.

Réaliser un test de sécurité sur une distance de 50 mètres (le port des lunettes de natation et du pince-nez n'est pas autorisé : l'utilisation de l'échelle est interdite) :

- départ libre du bord du bassin,
- un parcours en nage libre,
- une plongée dite « en canard » et recherche d'un mannequin réglementaire immergé à 25 mètres du point de départ à une profondeur minimale de 1,80 mètres,
- une remontée du mannequin jusqu'à la surface,
- un remorquage d'une personne, de sa tranche d'âge au moins, face hors de l'eau en permanence, sur une distance de 25 mètres,
- la sortie de l'eau de la victime.

*Cette épreuve permet de vérifier la capacité du candidat au BF2 à assurer la sécurité des pratiquants.*

**Epreuve 3-** préparation, conduite d'une séance complète (évaluation du candidat sur son groupe) suivie d'un entretien d'une durée de 20' avec le jury.

Pour cette épreuve, aucun temps de séance n'est défini.

*Cette épreuve permet de valider les UC2, UC3 et UC5 du BF2.*

**Epreuve 4-** production d'un document relatif à l'expérience acquise auprès de son groupe (dossier d'un nombre de pages défini par l'ERFAN, faisant ressortir l'exemple d'une séance type, la mise en œuvre, les choix et les solutions retenues ainsi que son expérience d'accompagnement d'un groupe de mineurs). Ce document servant de base à un entretien d'une durée de 10' permettant d'évaluer les capacités du candidat à gérer un groupe de mineurs. Ce temps d'évaluation peut être organisé à l'issue de l'entretien de justification de séance.



# FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

## BREVET FEDERAL 2<sup>ème</sup> DEGRE

Le stagiaire doit être capable d'expliquer sa démarche lorsqu'il gère un groupe de mineurs. Connaît-il les règles ? Sait-il ce qu'il doit faire ?

*Cette épreuve permet de valider les UC4 et UC7 du BF2.*

### 6 – LA FORMATION CONTINUE DU BREVET FEDERAL 2<sup>ème</sup> DEGRE

Une formation continue est obligatoire tous les 2 ans pour conserver les prérogatives du brevet fédéral 2<sup>ème</sup> degré. Les 2 années ne sont pas comptabilisées de date à date mais sur l'année civile.

**Exemple :** j'obtiens mon brevet fédéral 2<sup>ème</sup> degré le 15 juin 2010, je dois suivre la formation continue avant le 31 décembre 2012.

Pour s'inscrire à la formation continue, la personne doit :

- être licenciée au sein d'un club de la FFN,
- et justifier, au sein d'un club de la FFN, d'une expérience de 50 heures minimum d'activités d'encadrement au cours des 2 dernières années. Le groupe, au sein du club, support à cette expérience doit avoir pour objectif la préparation du test du Pass'sports de l'eau dans le cadre de l'Ecole de Natation Française. L'attestation est délivrée par le Président du club.

Pour tout arrêt d'activité de plus de deux ans, le candidat effectuera un positionnement pour valider ses capacités à reprendre un groupe en charge. Le cas échéant un complément de formation lui est proposé à des fins de remise à niveau.

La validité de la certification du brevet fédéral 2<sup>ème</sup> degré est soumise au suivi de la formation continue.

Cette formation continue comprend :

- une demi-journée de secourisme et sécurité :
  - o révision sur la formation du PSC 1,
  - o en piscine, réalisation du test de sécurité et mise en situation pratique,
- une journée pédagogique.

## CHAPITRE IV : LES EQUIVALENCES ET LES DISPENSES

### 1 – DEFINITIONS ET GENERALITES

Quel que soit le profil de la personne sollicitant une équivalence ou de dispense, le candidat doit :

- participer à un entretien organisé par l'ERFAN sous la responsabilité du cadre technique régional coordonnateur,
- suivre une formation complémentaire obligatoire, sur une journée, organisée par l'ERFAN afin d'aborder les thèmes suivants :
  - o formation à la fonction de tuteurs : 4 heures,
  - o la protection des mineurs et les comportements à risque : 3 heures.

Toutes les équivalences et dispenses possibles sont définies dans le texte général du brevet fédéral 2<sup>ème</sup> degré. Il faut se référer à la partie concernant les équivalences et les dispenses.



# FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

## BREVET FEDERAL 2<sup>ème</sup> DEGRE

Afin d'aider l'ERFAN dans les démarches administratives d'équivalences et de dispenses, des documents spécifiques concernant les procédures et les dossiers de demande d'équivalence du brevet fédéral 2<sup>ème</sup> degré sont proposés en complément de ce livret référentiel.

### Définitions

Une dispense : Elle permet au titulaire d'un diplôme, de bénéficier de la certification d'une ou plusieurs UC.

Aucune épreuve certificative n'est demandée pour l'attribution de ces UC.

Une équivalence :

Elle permet au titulaire d'un diplôme de bénéficier de la totalité d'un autre diplôme

## 2 – LES CONDITIONS PREALABLES A UNE DEMANDE D'EQUIVALENCE OU DE DISPENSES

Pour solliciter une équivalence d'une partie ou de la totalité du BF2, la personne doit :

- en faire la demande auprès de l'ERFAN de sa région,
- être licenciée à la FFN,
- être titulaire des titres d'évaluateur ENF 1 et ENF 2,
- justifier, après l'obtention d'un diplôme ou titre défini ci-dessous, d'une expérience d'enseignement au sein d'une Ecole de Natation d'un club de la FFN, d'une durée minimale de 100 heures sur une période de deux ans. L'expérience doit être justifiée sur un groupe, ayant pour objectif la préparation du test du Pass'sports de l'eau de l'ENF. L'attestation justifiant de cette expérience est délivrée par le Président du club FFN.
- Produire une certification en cours de validité attestant de la capacité à secourir une personne en difficulté dans l'eau. En cas de non production d'une telle certification, elle devra, avant la délivrance du brevet fédéral 2<sup>ème</sup> degré, réussir le test de sécurité des brevets fédéraux de la FFN.

Le Cadre Technique Régional coordonnateur décide de la recevabilité du dossier.

## 3 – LES EQUIVALENCES

S'ils répondent aux conditions préalables définies, les titulaires :

- du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif option « activités de la natation » (BEESAN) ou options « natation sportive » ou, « natation synchronisée » ou « plongeon » ou « water-polo », sont titulaires de droit des 7 UC du Brevet Fédéral 2<sup>ème</sup> degré (BF 2).

S'ils répondent aux conditions préalables définies, les éducateurs en activité au sein d'un club de la FFN, titulaires d'un diplôme ou titre d'enseignant, les titulaires d'un diplôme fédéral antérieur (hors entraîneur des jeunes et moniteur de la FFN<sup>1</sup>), peuvent déposer auprès de l'ERFAN de leur région un dossier de demande d'équivalence du BF2.

Au vu de ce dossier de demande d'équivalence, le cadre technique régional coordonnateur organise sous sa responsabilité un entretien avec la personne à l'issue duquel il détermine un parcours individualisé de formation comprenant au minimum :

- la formation complémentaire obligatoire, sur les thèmes du rôle du tuteur et de la protection des mineurs et les comportements à risques

<sup>1</sup> Ils bénéficient d'un autre dispositif leur permettant de solliciter l'équivalence d'un BF4 de la FFN.



# FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

## BREVET FEDERAL 2<sup>ème</sup> DEGRE

- une formation supplémentaire sur les thèmes suivants :
  - o la sécurité des pratiquants,
  - o la mobilisation des connaissances nécessaires à la conduite des activités.

Le Cadre Technique Régional coordonnateur décide de l'attribution du brevet fédéral 2<sup>ème</sup> degré.

### 4 – LES DISPENSES

S'ils répondent aux conditions préalables définies ci-dessus, à l'issue d'un entretien placé sous la responsabilité du conseiller technique régional coordonnateur et de la journée de formation complémentaire, les titulaires :

- du BPJEPS activités aquatiques et de la natation,

sont dispensés des UC 1, UC 2, UC 3, UC4, UC 5 et UC 6 du Brevet Fédéral 2<sup>ème</sup> degré (BF 2).

- de la licence STAPS mention entraînement activités de la natation,

sont dispensés des UC 1, UC 2, UC 3, UC4 et UC 5 du Brevet Fédéral 2<sup>ème</sup> degré (BF 2).